



Transformation de la voie professionnelle : Enjeux de la mise en œuvre pour l'année scolaire 2020 / 2021

A la rentrée de septembre 2020, la transformation de la voie professionnelle entre dans sa deuxième année de mise en place et concerne désormais les classes de seconde et première de baccalauréat professionnel et de première et deuxième année de CAP.

Les mesures de la transformation de la voie professionnelle continuent donc de se déployer : familles de métiers, co-intervention, réalisation du chef d'œuvre, accompagnement renforcé, CAP en parcours 1, 2 ou 3 ans, rénovation des programmes d'enseignement et des épreuves de certification. Chacune de ces mesures constitue un levier important pour la prise en charge pédagogique des élèves notamment pour cette rentrée, dont la priorité est, à partir de l'identification des besoins de chacun, de consolider les apprentissages en y apportant une réponse personnalisée.

L'évolution de la carte des formations professionnelles et le développement de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel se poursuivent, avec pour ambition de répondre à la demande d'orientation en formation professionnelle des élèves et de leurs familles et aux besoins des territoires et des milieux économiques. L'ensemble est favorisé par le développement des Campus des métiers et des qualifications et des Campus d'excellence qui poursuivent leur déploiement sur l'ensemble du territoire.

La transformation aura porté comme ambitions la qualité de la formation et l'innovation pédagogique (familles des métiers, chef d'œuvre, co-intervention, modules d'enseignement adaptés au projet post bac vers les études ou l'insertion professionnelle immédiate) et la diversité valorisée des parcours des élèves (accompagnement individualisé, CAP en parcours d'un, deux ou trois ans et apprentissage).

1. Une carte des formations professionnelles qui répond aux besoins économiques des territoires

La transformation de la voie professionnelle dont l'objectif final est l'insertion des jeunes et la capacité de l'enseignement professionnel à répondre aux mutations des métiers et besoins des territoires prend tout son sens quand elle croise la réalité de l'offre de formations professionnelles.

La conférence des diplômes professionnels lancée en février 2020 doit permettre une évolution de l'offre de formation professionnelle, pour la rendre plus attractive, insérante et répondant aux enjeux de professionnalisation de demain. Dans ce cadre, des réunions nationales ont été organisées avec les professionnels des secteurs des services à la personne, de la transition énergétique et de la transition numérique afin d'identifier les principaux enjeux d'attractivité, de transformation des métiers et des compétences, et leurs impacts en termes de diplômes professionnels et de parcours de formation.

Les outils dont les prototypes ont été présentés à la réunion de recteurs de région académique du 25 juin (carte interactive des formations, outil « horizon des métiers » de simulation des perspectives et des trajectoires de formation) vont être stabilisés et mis à disposition.

Les diplômes qui insèrent le moins ou qui ne répondent plus assez aux attentes des professionnels font l'objet d'adaptation ou de transformation afin de correspondre aux besoins actuels et futurs des employeurs. Ces transformations et adaptations se traduisent par exemple en cette rentrée 2020 par :

- La rénovation de certaines spécialités : le baccalauréat professionnel « gestion-administration » a ainsi été remplacé par le baccalauréat professionnel « assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »
- La création de nouveaux diplômes, à l'exemple du baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées »,
- La valorisation des contextualisations locales de diplômes nationaux, permettant de répondre à des besoins sectoriels ou territoriaux (un cahier des charges de ces contextualisations sera élaboré à l'automne).

La construction de cartes de formations tout à la fois cohérentes au regard des besoins des territoires et lisibles pour les jeunes et leurs familles va prendre notamment appui sur :

- La montée en puissance des familles des métiers en classe de seconde professionnelle (6 nouvelles familles des métiers à la rentrée 2020 intégrant 17 spécialités de baccalauréat professionnel),
- La mise en place de réseaux d'établissements ; chaque lycée professionnel a vocation à intégrer un réseau géographique et/ou thématique facilitant les complémentarités d'offre sur un territoire donné et/ou au sein d'une filière,
- Les campus des métiers et des qualifications, qui par leur caractère partenarial, leur rayonnement et leur sont en mesure de contribuer à la construction de réponses innovantes aux besoins émergents,
- La carte interactive constitue dans ce cadre un outil de dialogue avec les acteurs territoriaux et professionnels de la construction de l'offre de formation professionnelle.

L'évolution des cartes des formations professionnelles initiales devra être visible et significative dès la rentrée 2021.

2. Des parcours de formation sécurisés

La mise en place des tests de positionnement en première année de CAP et en seconde professionnelle

Les tests de positionnement permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de la mise en place d'un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles. Ils sont mis en place entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020. Les résultats individuels sont mis à disposition des équipes pédagogiques dans un délai très rapide à l'issue de la passation, sous la forme de positionnements en compréhension de l'écrit, discrimination grapho-phonologique, connaissance du lexique et numération : <https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-2019-2020.html#lien4>

L'accompagnement renforcé

Les séquences d'accompagnement renforcé qui auront lieu jusqu'en décembre auront pour objectifs :

- d'identifier les besoins de chaque élève, en articulation avec les tests de positionnement en littérature et numération ;
- de proposer les consolidations nécessaires pour travailler les compétences et connaissances qui n'ont pas pu être abordées ou approfondies dans la dernière partie de l'année scolaire dernière, considérant l'année du cycle de formation dans laquelle l'élève s'inscrit (intégration au lycée professionnel, PFMP, certifications ...).
- de préparer les élèves aux organisations pédagogiques qui, en cas de reprise épidémique, pourront être mises en place dans le cadre du plan de continuité pédagogique de la rentrée 2020 :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html> .

L'accompagnement à l'orientation sera poursuivi dans ce cadre.

Le CAP en parcours 1, 2 ou 3 ans

Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'un parcours de réussite adapté à son rythme, tenant compte de son profil et de ses capacités. La mise en œuvre du parcours vers le CAP en 1, 2 ou 3 ans ([circulaire n° 2020-002 du 15-1-2020](#)), vise notamment à prévenir les situations d'échec ou de décrochage qui touchent des jeunes scolarisés en CAP.

En 2020-2021, les mesures pédagogiques du parcours CAP en 3 ans peuvent être mobilisées au profit des élèves de deuxième année de CAP qui, compte tenu du confinement, ont pu décrocher ou doivent bénéficier d'un programme de professionnalisation renforcé.

La date d'admission au parcours en trois ans ne se confond pas avec un palier d'orientation. Il ne s'agit pas davantage d'un doublement de la deuxième année du parcours de formation. Ce parcours correspond à une organisation pédagogique adaptée permettant une progression régulière de l'élève en vue de l'obtention du CAP en fin de troisième année; il est possible dans ce cadre de proposer une répartition des épreuves certificatives entre les 2 dernières années de formation. La décision de positionnement allongeant le parcours de formation intervient après avis de l'équipe pédagogique qui sera confirmée par décision du recteur.

L'apprentissage dans chaque lycée professionnel

La transformation de la voie professionnelle fixe un objectif de présence d'apprentis dans chaque lycée professionnel : il s'agit d'offrir à chaque jeune la possibilité de construire son parcours selon des modalités d'alternance différentes (scolaire ou apprentissage), d'organiser ce parcours de façon souple et personnalisée et

de le sécuriser par la présence, au sein d'un même lieu, de formation sous statut scolaire et d'apprenti. Chaque lycée professionnel a donc vocation à penser le parcours des élèves en intégrant cette modalité.

La mise en place d'une attestation de réussite en classe de première professionnelle

L'attestation de réussite délivrée en fin de première professionnelle à compter de l'année scolaire 2020/21 vient remplacer le diplôme intermédiaire. Attribuée sur la base des résultats obtenus par l'élève durant son année de première professionnelle, cette attestation allège la pression certificative en baccalauréat professionnel ; son attribution constitue également un moment privilégié d'échanges entre l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille, sur les acquis de l'élève au cours du cycle de formation du baccalauréat professionnel, dans une perspective d'obtention du baccalauréat et de définition du projet professionnel et d'insertion.

Le livret scolaire du lycée pour la voie professionnelle (LSL PRO)

Dans la continuité de ce qui est mis en place au lycée général et technologique depuis 2014, l'extension au baccalauréat professionnel de la dématérialisation du livret scolaire du lycée entre dans sa phase de déploiement. L'application sera livrée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020 / 2021 : elle concernera les élèves scolarisés en première professionnelle à cette rentrée, en substitution aux livrets scolaires au format papier.

Comme pour les voies générale et technologique le LSL permettra de :

- dématérialiser la procédure de saisie dans le livret scolaire des données liées à la scolarité, à l'évaluation (chiffrée et par compétences), et à l'avis de l'équipe pédagogique en vue de l'examen du baccalauréat.
- consolider le livret scolaire dans son rôle d'outil d'aide à la décision pour les jurys.

Un premier courrier présentant les nouveautés induites par la mise en place du LSL PRO a été diffusé par courriel le vendredi 31 juillet 2020 (courrier 2020-0042 du 27 juillet 2020 relatif à l'extension du livret scolaire du lycée dématérialisé (LSL) à la voie professionnelle). Des guides utilisateurs seront diffusés au cours de l'année scolaire pour permettre aux différents usagers concernés (chefs d'établissements, professeurs, élèves et familles) de s'approprier l'application LSL.

3. Des parcours de formation ambitieux

La réalisation du chef d'œuvre et le développement des compétences orales des élèves

La réalisation du chef d'œuvre sera évaluée pour tous les élèves et apprentis de CAP dès la session 2021 (session 2022 pour le baccalauréat professionnel). Les élèves seront ainsi amenés à présenter leur réalisation devant un jury, pour expliquer et valoriser le travail réalisé, sous la forme d'un oral que l'on pourrait qualifier de « grand oral des métiers ». L'ensemble des dispositions mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle peuvent servir d'appui pour les y préparer : co-intervention, accompagnement renforcé, séquences consacrées à la réalisation du chef d'œuvre. Ces séances à effectif réduit et/ou bénéficiant d'un encadrement renforcé, sont des opportunités pour travailler avec les élèves la pratique de l'oral et son usage dans le monde professionnel vers lequel ils se destinent.

Pour faciliter le travail des équipes pédagogiques, une banque nationale d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre sera proposée au cours du premier semestre de l'année 2020/21.

La co-intervention

Le déploiement de la co-intervention entre les enseignements professionnels, le français et les mathématiques-sciences se poursuit et concernera à la rentrée 2020 la deuxième année de CAP et la première professionnelle.

Afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de cette modalité pédagogique, une banque de ressources sera mise à disposition en 2020-2021.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, cette modalité peut être pensée, au-delà des enseignements prévus, avec d'autres enseignements comme les langues vivantes ou les arts appliqués et la culture artistique. Suite aux travaux conduits dans le cadre du comité de suivi de la voie professionnelle, cet élargissement de la co-intervention sera proposé en terminale de baccalauréat professionnel à compter de la rentrée 2021.

La maîtrise des langues vivantes et la mobilité internationale et européenne

[L'article D.312-18 du code de l'éducation](#) prévoit que « les connaissances et compétences acquises en langues vivantes étrangères au cours de la scolarité font l'objet de certifications spécifiques, dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation ».

Une réflexion est en cours sur les conditions dans lesquelles, sans alourdir la charge certificative des établissements et des enseignants, une attestation de niveau en langues vivantes référée au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pourrait être délivrée à compter de la session 2022.

Par ailleurs, les mobilités internationales et européennes des lycéens professionnels doivent être encouragées : l'extension de l'unité facultative de mobilité à tous les diplômes professionnels de niveau 3 et 4 et la délivrance d'une attestation MobilitéPro permettent de valoriser les compétences acquises par les jeunes dans ce cadre.

Le renforcement de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture

L'éducation physique et sportive permet d'aborder avec les élèves des thèmes tels que l'inclusion, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, la santé, la confiance en soi et aux autres, les pratiques artistiques et culturelles.

Au lycée professionnel, le programme de 2019 (<https://eduscol.education.fr/cid144225/eps-voie-pro.html>) a été conçu de manière à proposer un enseignement qui prépare les élèves et les apprentis à la construction d'habitudes de pratiques physiques pérennes et raisonnées, l'appropriation d'une culture sportive, l'engagement dans le travail collaboratif et des collectifs variés, le développement de l'oralité, et l'éducation au choix.

La politique du développement du 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) en lycée professionnel, s'appuie sur les cinq axes prioritaires définis conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture (chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique) et les 3 piliers de l'EAC : pratiques (activités concrètes, accès au langage des arts), rencontres (contact avec les œuvres, artistes, créateurs, etc) et connaissances : (repères culturels, historiques, esthétiques).

La feuille de route 2020 /2021 « réussir le 100 % EAC » est disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>

Le développement et la certification des compétences numériques des élèves

Une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée à tous les élèves notamment en fin de cycle terminal des lycées ainsi que pour les étudiants des formations dispensées en lycée ([arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat](#)).

La certification PIX mise en place constitue un enjeu de professionnalisation et de reconnaissance des compétences numériques du jeune acquises durant son cycle de formation professionnelle, favorisant ainsi son employabilité : le chef d'établissement doit donc organiser à partir de l'année scolaire 2020 / 2021 la passation de cette certification PIX par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée. Le livret scolaire de l'élève intégrera un rappel de ces compétences.

Pour accompagner la mise en place de l'ensemble de ces mesures, l'espace « lycée professionnel » du site Eduscol a été retravaillé pour faciliter l'accès à l'ensemble des ressources et vadémécum en lien avec la transformation de la voie professionnelle :

<https://eduscol.education.fr/pid23177/lycee-professionnel.html>